

# FICHE RESSOURCE

## EPI PLOMB



VERSION 27/05/2026

### ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

**A qui s'adresse cette fiche ?**  
Aux présidents de Ligue de comité départemental et de club

**A quoi sert-elle ?**

C'est un document que vous pourrez remettre à votre salarié lors de l'établissement de son contrat, à un prestataire pour qu'il soit intégré au plan de prévention de l'entreprise, à un partenaire qui met ses locaux à votre disposition, à vos bénévoles afin de les responsabiliser vis-à-vis de leur exposition au plomb dans votre club

## LES ÉQUIPEMENTS

### Pourquoi des EPI ?

Parce que le plomb est présent dans votre environnement et que dans certaines activités le lavage des mains doit être complété par le port de vêtements de protection et d'un masque.

Vous devrez les porter lors de l'entretien des pas de tir et des cibles.

Les activités où les EPI sont nécessaires au stand sont les suivantes : nettoyage, collecte du plomb, fonte du plomb.

### Les EPI devant être à votre disposition sont :

**La combinaison jetable Type 5 - EN 13982-1 + A1 :**

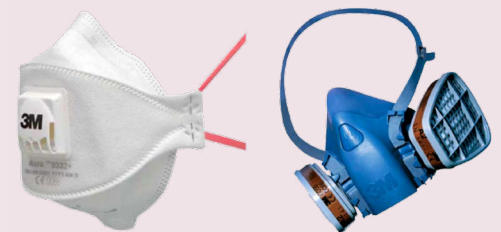
Vêtement de protection contre les particules solides en suspension dans l'air

**Les surchaussures**

**Le demi-masque FFP3**, avec valve expiratoire, ou le masque complet avec cartouches

**Les lunettes de protections**

**Les gants** (gants de ménage avec manchette, car plus résistants que ceux en latex ou vinyle)



**NB** les masques anti-poussières de "bricolage", chirurgicaux ne doivent pas être utilisés car le niveau de protection pour le plomb est très Insuffisant.

## Les EPI doivent être enfilés dans l'ordre suivant :

1. La combinaison
2. Les surchaussures
3. Les lunettes de protections
4. Le masque
5. Les lunettes de protections
6. La cagoule de la combinaison
7. Les gants (la manchette doit recouvrir le poignet de la combinaison)



Ils doivent être enlevés en sens inverse.

Les EPI jetables (combinaison, surchaussures, masque FFP3) doivent être mis en sac poubelle **avant de sortir du pas de tir.**

L'élimination des EPI jetables se fera comme ordures incinérables (sac gris) ou en déchetterie (prendre contact avec celle-ci pour connaître les filières existantes dans la commune).

En cas d'intervention sur plusieurs pas de tir seules les surchaussures seront à changer en passant d'un pas de tir à l'autre, et elles seront mises en sac poubelle.

**Si les interventions sont occasionnelles**, le port d'un demi-masque FFP3 jetable avec valve d'expiration est la meilleure solution. **Si les interventions sont itératives**, le port d'un demi-masque FFP3 en silicone avec cartouches filtrantes anti-particules sera préférable. Ce masque sera propre à chaque salarié.

Il faut noter que le port de la barbe diminue de beaucoup l'efficacité du masque.

Les masques silicones seront nettoyés à l'issue de la séance avec des lingettes humides ou selon les recommandations du fabricant, les lingettes seront mises dans le même sac poubelle que les autres éléments jetables.

**Le salarié ou l'intervenant devra se laver les mains au savon si possible anti-plomb et se passer une lingette sur le visage (évacuée dans le sac poubelle).** Les gants ménagers pourront être lavés avec le même savon que les mains.

Il devra prendre une douche dès son retour au domicile et changer de vêtements qui seront lavés séparément du linge habituel.

Il faut bien noter que ces mesures adaptées pour les salariés sont à reproduire à l'identique pour les bénévoles.

Mise en place du masque FFP3 [en vidéo](#)

Mise en place du demi-masque silicone réutilisable [en vidéo](#)

### A consulter également :

Fiche nettoyage

Fiche exposition au plomb d'un salarié ou d'un bénévole

Besoin d'échanger ?

papep@fftir.org  
01 58 05 45 45